

Observatoire des Déchets d'Activité Economique non dangereux non inertes en Région Grand Est

Actualisation SRADDET - Données 2022

Observatoire déchets du SRADDET - Lot n°4 - Synthèse

Auteur : AJBD

v.30.10.2024

Un observatoire des déchets d'activité économique

Après un premier travail d'observation des DAE réalisé en 2015 (sur les données 2014) pour l'état des lieux du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), et une actualisation en 2019 (sur les données 2018), la Région Grand Est a lancé en 2020



un observatoire déchets annuel. Cet observatoire répond à la fois à la nécessité de suivre le SRADDET et à l'obligation de réaliser un bilan annuel de l'état d'avancement du SRADDET, mais également à l'engagement contractuel avec l'ADEME dans le cadre du CODREC. Il porte sur les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), les déchets du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), les Déchets Dangereux (DD) et sur les **Déchets d'Activité Economiques non dangereux non inertes (DAEndni)**, produits et traités sur le territoire régional et les régions et pays limitrophes.

Le transfert de la compétence « Planification des déchets » avec la Loi NOTRe et la montée en puissance des enjeux liés à l'économie circulaire fait croître le besoin en connaissance sur les DAE. Ce besoin n'est aujourd'hui pas satisfait par des enquêtes nationales car réalisées à intervalles trop importants, avec des délais de publication longs et/ou présentant des données tronquées pour des questions de secret statistique. Par ailleurs, les DAE n'étaient pas suivis de façon homogène entre les régions, tant au niveau de la méthode que des indicateurs de suivis ou des nomenclatures utilisées.

L'ADEME a proposé une méthode harmonisée d'observation locale des déchets d'activité économique pour répondre à ce double besoin. La Région Grand Est fait le choix d'appliquer cette méthode dès l'actualisation 2019.

Important : La méthode proposée par l'ADEME diffère de la méthode appliquée pour les observations 2014 et 2018. Aussi, l'année 2019 constitue un nouveau point de départ à partir duquel des évolutions fiables pourront être observées, mais est en rupture avec les années précédentes du fait de la différence de méthode. Ainsi, l'évolution mesurée entre 2014 et 2019 n'est pas significative.

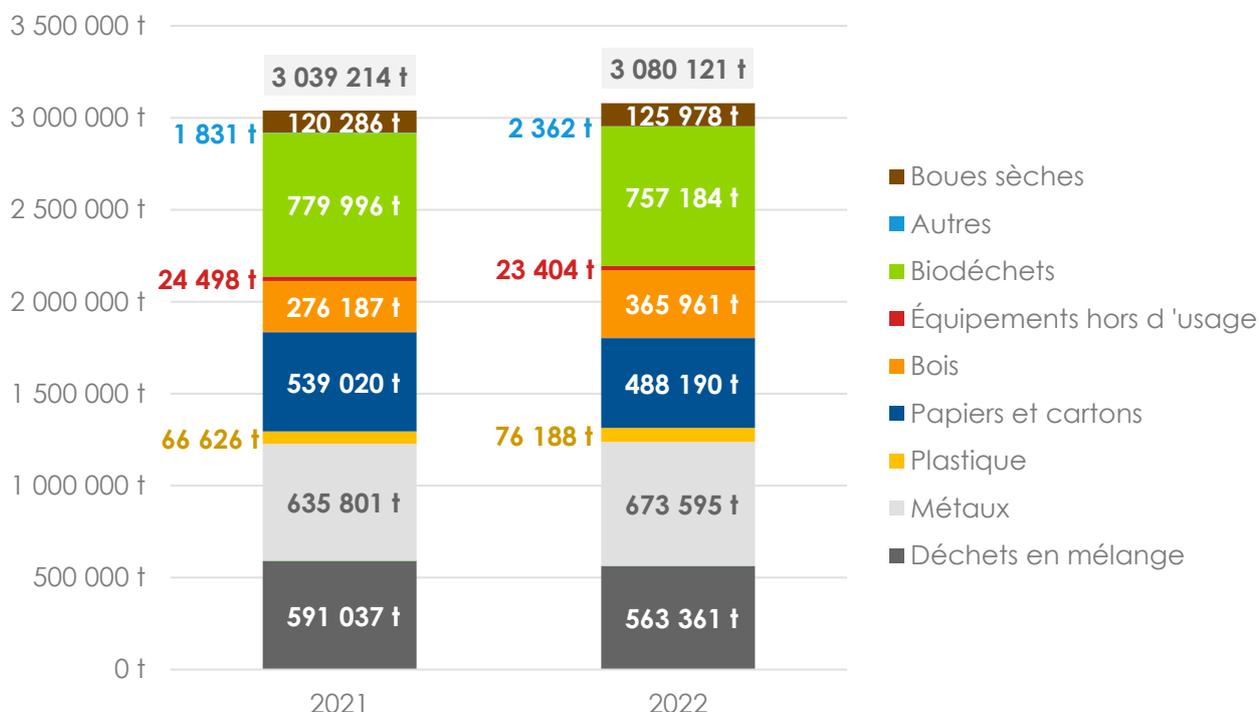
Le périmètre de l'observatoire déchets d'activité économique est le suivant :

- > **Types de déchets :** déchets d'activité économique, hors déchets dangereux et déchets inertes (les boues, comptabilisées en matière sèche, sont incluses)
- > **Types de producteurs :** tous producteurs professionnels (y compris les professionnels du BTP et de l'agriculture)

Evolution des DAEndni produits

La méthode ADEME préconise d'approcher l'évolution de la production de DAEndni en analysant l'évolution des tonnages entrants en installation de traitement à périmètre constant.

Evolution des tonnages de DAE à périmètre constant entre 2021 et 2022



Après la crise sanitaire de 2020 qui a eu pour effet un ralentissement de l'économie, 2021 marquée par une reprise économique, la quantité de DAEndni produite sur le territoire semble se stabiliser en 2022 avec une augmentation nettement moins marquée.

Approche du gisement total

L'estimation théorique réalisée en 2019 a permis de poser un point d'étape sur lequel reposent les évolutions constatées sur les tonnages entrant en installations de traitement (A3).

Le tableau suivant présente l'approche du gisement théorique 2021 sur la base du gisement théorique 2019, de l'indicateur A3 et des tonnages gérés in-situ par les producteurs et collectés parmi les déchets ménagers :

		2019	2021	2022
Gisement total DAEndni	Théorique	4 963 095 t		
	<i>Reconstitution</i>		5 100 841 t	5 066 955 t
dont DAE assimilés aux ménages		469 538 t	477 764 t	447 703 t
dont DAE gérés in-situ		356 315 t	388 719 t	343 988 t
DAE hors in-situ et assimilés		4 137 242 t	4 234 357 t	4 275 264 t
Evolution des DAE entrant en installation de traitement à périmètre constant			+ 97 115 t	+ 40 907 t

N.B. : - Pour l'année 2019, le gisement total de DAEndni est estimé de façon théorique à partir d'études de gisement, le gisement de DAE hors in-situ et assimilé est calculé en retranchant les DAE gérés in-situ et les DAE assimilés.

- Pour l'année 2021, le gisement de DAE hors in-situ et assimilé est calculé à partir du gisement 2019 et de l'écart observé en entrée d'installation, le gisement total est approché en ajoutant les DAE assimilés et les DAE gérés in-situ

- Pour l'année 2022, le gisement de DAE hors in-situ et assimilé est calculé à partir du gisement recalculé en 2021 et de l'écart observé en entrée d'installation, le gisement total est approché en ajoutant les DAE assimilés et les DAE gérés in-situ

Evolution du gisement théorique de DAEndni produit sur le territoire de la Région Grand Est



En 2022, le gisement de DAE hors in-situ et hors assimilés est estimé à 5 067 000 t, soit une baisse de 0,7 % par rapport à 2021 mais une hausse de 2 % par rapport à 2019.

Les DAEndni identifiés en installation de traitement

Les tonnages entrants en installation de traitement identifiés sur 2022 (toute installation considérée, sans restriction à un périmètre constant 2019/2022) s'élèvent à 2 789 736 t (contre 2 797 648 t pour 2019 et 2 721 292 t pour 2021).

A partir de ces tonnages, selon le type de traitement et l'installation de traitement, les tonnages de DAEndni sont répartis entre valorisation matière, organique, énergétique et une catégorie « Autre » (essentiellement de l'élimination)

Le graphique ci-contre présente la répartition des tonnages identifiés en entrée d'installation de traitement selon le mode de valorisation.

Evolution de la valorisation des DAEndni



La valorisation matière attendrait 63 % des tonnages de DAEndni reçus en installation de traitement, en augmentation progressive depuis 2019, tandis que l'élimination serait en recul de 2 points par an sur la même période. La valorisation organique serait en léger recul après l'augmentation de 2021.

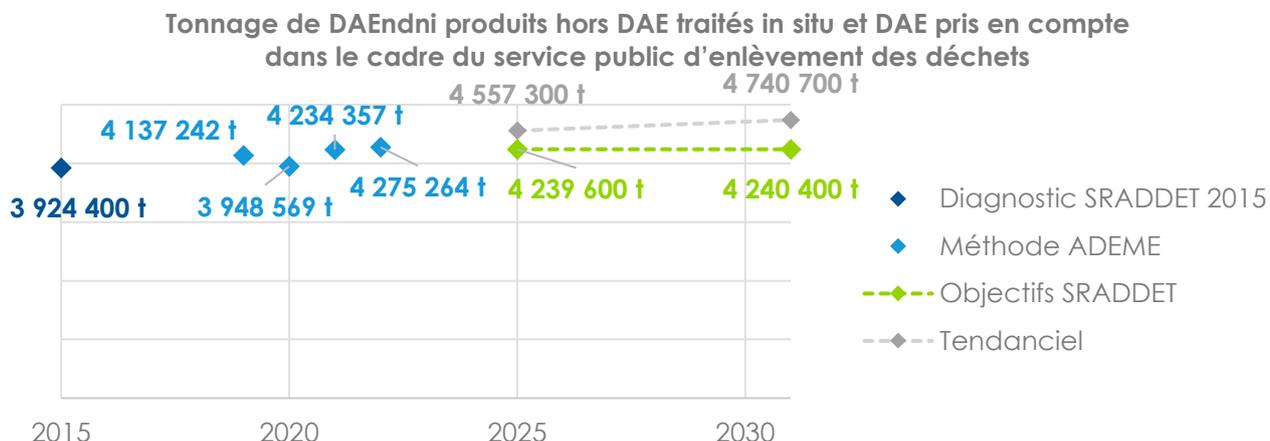
La tendance d'une baisse de l'élimination au profit de la valorisation matière et organique se confirme après la crise sanitaire de 2020.

Conclusion

L'analyse des données 2019 a permis de créer un nouveau point de référence sur lequel l'observatoire DAE peut se comparer les années suivantes, et notamment sur 2022. Si l'évolution entre 2015 et 2019 est largement impactée par le changement de méthode, l'évolution depuis 2019 est robuste et fiable : la tendance d'une augmentation de la valorisation matière et organique, et d'une baisse de l'élimination se poursuit, au-delà de l'année 2020 exceptionnelle car marquée par la crise sanitaire.

Le gisement de déchets

Le graphique ci-dessous présente le gisement de DAEndni (hors gestion in-situ par les producteurs et hors gestion avec les déchets des ménages par le service public) au regard des objectifs du SRADDET :

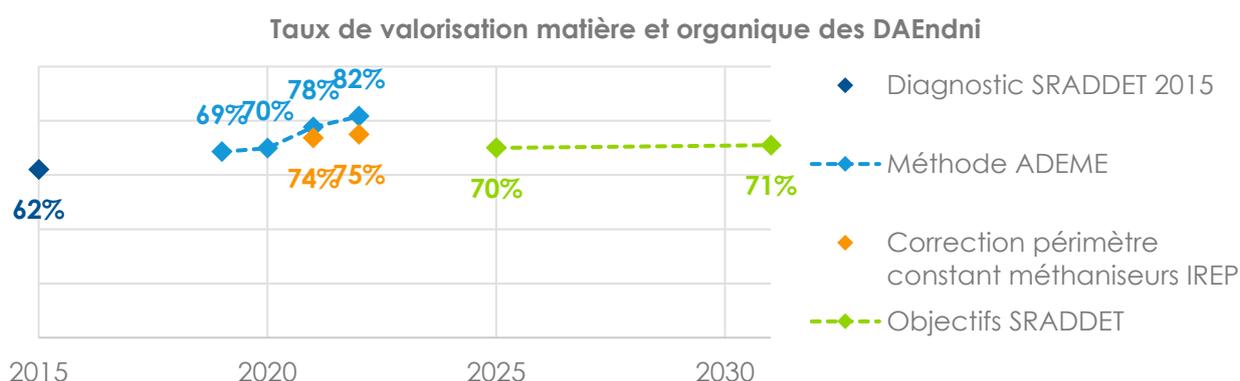


L'année 2022 confirme la tendance à la hausse des DAEndni hors in-situ et assimilés (+ 3 % par rapport à 2019, + 1 % par rapport à 2021).

La philosophie derrière l'objectif du SRADDET est un maintien du gisement (par opposition à l'augmentation tendancielle attendue) : avec un niveau 2022 qui dépasse l'objectif de gisement stabilisé, et si la tendance à la hausse se poursuivait, la production de DAEndni sur la Région Grand Est dépasserait le niveau tendanciel des prospectives SRADDET réalisées en 2015 à horizon 2027.

La valorisation

Le graphique ci-dessous présente le taux de valorisation matière et organique des DAEndni au regard des objectifs du SRADDET :



L'augmentation de la valorisation des DAEndni se confirme, ce qui permettrait de dépasser les objectifs du SRADDET (à noter que la valeur orange représente le taux de valorisation matière et organique non corrigé, qui intègre les tonnages liés aux nouveaux déclarants IREP sur la méthanisation). Bien que les quantités de DAEndni augmentent, la part de ces déchets valorisés augmentent, ce qui se traduit par une augmentation marquée des tonnages valorisés.

N.B. : Les objectifs SRADDET ont été définis avec l'ancienne méthode, qui sous-estimait les taux de valorisation par rapport à la méthode ADEME.

Synoptique

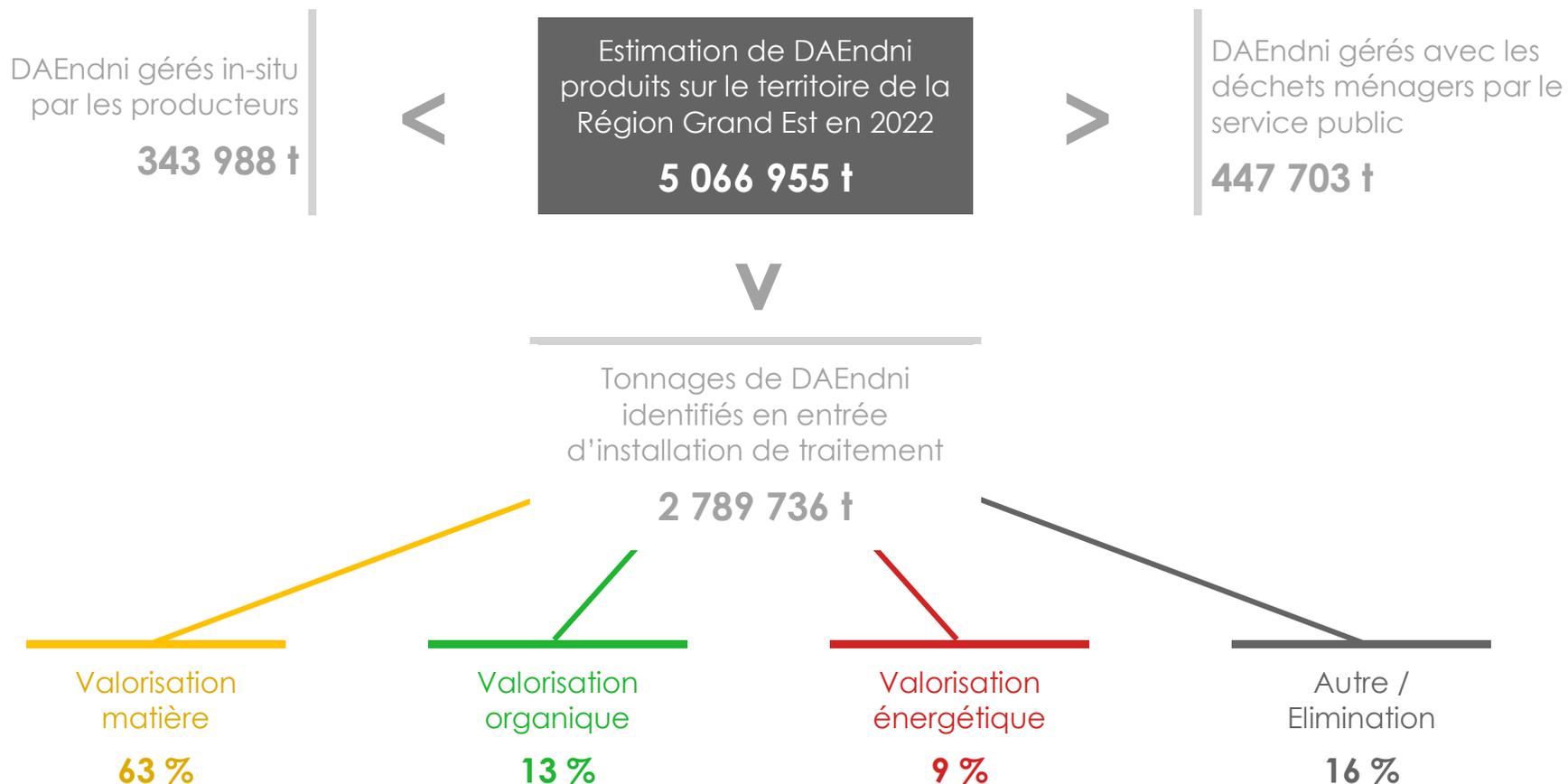


Tableau des indicateurs

Règle SRADDET	Indicateur	Indicateur ADEME équivalent	Unité	Données PRPGD (2015)	Données 2019	Données 2020	Données 2021	Données 2022
Données d'entrée	Valeur ajoutée <i>(source : INSEE)</i>	/	M€	136 034	145 660	139 695 ¹	147 853 ¹	159 954 ²
	Nombre de salariés <i>(source : INSEE)</i>	/		1 913 481	1 951 380	1 941 766	1 993 445	2 005 130 ²
	Tonnage de DMA non dangereux non inertes produits sur le territoire <i>(source : Observatoire Grand Est - Lot 1 DMA)</i>	/	t/an	2 569 708	2 686 328	2 585 981	2 758 217	2 596 164
	Tonnage de DMAAndni orienté vers une valorisation matière ou organique <i>(source : Observatoire Grand Est - Lot 1 DMA)</i>	/	t/an	1 100 156	1 163 316	1 083 855	1 169 956	1 320 593
	Tonnage de boues de STEP <i>(source : Observatoire boues CRAGE)</i>	/	t/an	102 000	88 449	85 483	90 589	88 838
	Tonnage de boues de STEP orienté vers une valorisation organique <i>(source : Observatoire boues CRAGE)</i>	/	t/an	87 720	70 356	68 759	74 987	71 259
R13 : Réduire la production de déchets	Tonnages de déchets non dangereux non inertes produits <i>DMAAndni, DAEndni et boues de STEP</i>	/	t/an	6 596 108	6 912 021	6 620 032	7 471 883	6 960 266
	Tonnages de DAEndni produits <i>Industrie, BTP, tertiaire et agriculture</i>	A1, A3	t/an	4 879 400	4 963 095	4 709 833	5 100 841	5 066 955
	Tonnage de DAEndni produits gérés in situ	/	t/an	455 000	356 315	308 677	388 719	343 988
	Tonnage de DAEndni produits gérés dans le cadre du service public d'enlèvement des déchets	/	t/an	500 000	469 538	452 588	477 764	447 703

1. Données semi-définitives

2. Données provisoires

Règle SRADDET	Indicateur	Indicateur ADEME équivalent	Unité	Données PRPGD (2015)	Données 2019	Données 2020	Données 2021	Données 2022
R13 : Réduire la production de déchets	Tonnage de DAEndni produits hors DAE traités in situ et DAE pris en compte dans le cadre du service public d'enlèvement des déchets	/	t/an	3 924 400	4 137 242	3 948 569	4 234 357	4 275 264
	Tonnages de DAEndni identifiés à l'entrée des installations	A2	t/an	2 045 000	2 797 648	2 611 642	2 721 481	2 799 819
	Tonnage et évolution par rapport à 2010 de DAEndni par unité de valeur ajoutée	/	t/M€	35,9	34,1	33,7 ¹	34,5 ¹	31,7 ²
		A4bis	%	2010 inconnu				
R14 : Agir en faveur de la valorisation matière et organique des déchets	Tonnages et part de déchets non dangereux non inertes orientés vers une valorisation matière ou organique	/	t	3 621 211	4 070 498	3 914 666	4 382 197	4 616 378
		/	%	55 %	59 %	59 %	59 %	66 %
	Tonnages et part de DAEndni orientés vers une valorisation matière ou organique	B1, B3	t/an	2 433 335	2 836 826	2 762 052	3 121 652	3 206 946
		B2, B4, B8	%	62 %	69 %	70 %	74%	75 %
	Tonnages et part de DAEndni orientés vers une valorisation énergétique	B5	t/an	688 637	387 669	391 678	363 827	384 996
			%	18 %	9 %	10 %	9 %	9 %
	Tonnages et part de DAEndni orientés vers une installation de stockage	C2	t/an	853 478		775 836	748 878	683 322
			%	22 %		20%	18%	16 %
Tonnages de DAEndni orientés vers une valorisation énergétique autre qu'incinération (CSR, pyrolyse/gazéification, etc.)	B7	t/an	Non défini	6 607		8 867		
Tonnages de DAEndni à valoriser en plus par rapport à 2015	/	t/an	Sans objet	267 417	135 346	335 398	364 033	

Règle SRADDET	Indicateur	Indicateur ADEME équivalent	Unité	Données PRPGD (2015)	Données 2019
PRPGD révisé (loi AGECE)	Tonnages et évolution du gaspillage alimentaire dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective par rapport à 2015	/	t/an	Non défini	La notion de gaspillage alimentaire ³ est plus restrictive que la notion de biodéchets alimentaire (qui inclut en plus du gaspillage alimentaire les déchets de préparation notamment). A la rédaction de ce rapport, aucune donnée n'est identifiée pour permettre a minima d'estimer la quantité de gaspillage alimentaire. Le tri à la source des biodéchets est une question très spécifique qui nécessiterait une enquête auprès des professionnels pour qualifier et quantifier leurs pratiques, notamment en matière de compostage. Les bouteilles plastiques sont une petite partie du flux « Plastique », et concerne autant les ménages que les professionnels, ce qui place des indicateurs en dehors du périmètre DAE. De plus, aucune donnée n'est identifiée à la rédaction de ce rapport. Aspect très spécifique du flux plastique hors champ de l'analyse DAE, qui nécessiterait d'identifier les tonnages de plastique produits, là où cette information n'est ici qu'estimée soit sur la base de ratios théoriques, soit sur la base de tonnages entrant en installation de traitement, ainsi que les tonnages de plastiques recyclés, là où seuls les tonnages entrant en recyclage sont identifiés
		/	%	Non défini	
	Tonnages et évolution du gaspillage alimentaire dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale par rapport à 2015	/	t/an	Non défini	
		/	%	Non défini	
	Part du tri à la source des biodéchets des professionnelles	/	%	Non défini	
	Taux de collecte des bouteilles plastiques de boisson	/	%	Non défini	
	Evolution de la production de bouteilles plastiques à usage unique produites mise sur le marché	/	t	Non défini	
Part de plastique recyclé	/	%	Non défini		

3. « Toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée, dégradée » Pacte national anti-gaspi', 2013